



Défenseurs de l'asile inquiets pour Perreux

BOUDRY L'association Droit de rester observe que la nouvelle procédure d'asile testée dans le centre fédéral ne facilite pas le soutien des associations aux migrants. Une rencontre est agendée avec la commune.



Le centre de Perreux expérimente la nouvelle procédure fédérale d'asile depuis avril. Le régime s'étendra au reste de la Suisse en 2019. KEYSTONE
PAR **LUC-OLIVIER.ERARD@ARCINFO.CH**



Manque de personnel infirmier, fouilles corporelles dégradantes, sanctions infantilissantes, absence d'espace de protection pour les femmes, barrières au contact avec la population locale: l'association Droit de rester n'y va pas de main morte dans la lettre adressée à la conseillère fédérale en charge de l'asile, Simonetta Sommaruga, signée aussi par 26 députés du Grand Conseil neuchâtelois.

La missive évoque le centre fédéral d'enregistrement et de procédure de Perreux, où se déroule depuis avril la phase pilote d'application de la nouvelle procédure d'asile (voir ci-dessous). Le texte a aussi été adressé au conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash et au président de Boudry, Daniel Schürch.

Une soirée qui a attiré du monde

En organisant par ailleurs une conférence publique au sujet de Perreux, l'association Droit de rester a fait salle comble, mardi soir, dans les locaux de L'Amar (pour Lieu autogéré multiculturel d'accueil et de rencontre), à Neuchâtel.

Professionnels concernés, membres des Eglises et des associations, juristes, bénévoles... Une soixantaine de personnes se sont rendues à cet événement destiné à faire le point sur la situation au sein du centre fédéral de Perreux.

Depuis l'ouverture du centre en avril, Perreux s'est révélé un endroit relativement opaque aux regards extérieurs. Il faut donc s'en remettre à la vision qu'en ont les deux profes-

sionnels qui sont venus s'exprimer mardi à L'Amar. Ariane Berthoud est con-

**“
Nous voulons
que les associations
puissent continuer
à répondre aux besoins
des migrants et documenter
leur sort dans
la nouvelle procédure.”**

LOUISE WEHRLI
MEMBRE DE DROIT DE RESTER

seillère pour requérants d'asile engagée auprès de l'Union suisse des comités d'entraide juive, membre de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (Osar, voir ci-contre). Elle est chargée, au sein du centre, d'informer et de conseiller les requérants d'asile à leur arrivée.

Elle explique que l'accélération de la procédure fait que les personnes qui arrivent sont très occupées par le processus administratif. «Au premier jour de l'arrivée, nous nous entretenons avec les arrivants pour les renseigner sur le déroulement de la procédure d'asile», aidés au besoin par une traduction simultanée effectuée par téléphone. «Nous devons aussi leur faire signer la procuration qui permet de leur trouver un mandataire dans le cadre de l'aide juridique offerte, repérer d'éventuelles vulnérabilités, du point de vue de la santé par exem-

ple, enfin nous pouvons déclencher des recherches de la Croix-Rouge pour trouver d'éventuels membres de la famille dispersés dans le monde.»

Guillaume Bégert, juriste à l'Osar, indique que 175 personnes sont déjà passées par le centre au cours des trois premiers mois de fonctionnement du centre sous la nouvelle procédure. Parmi elles, sept familles.

Procédure inadaptée aux mineurs

Des mineurs non accompagnés devraient en outre arriver au centre de Perreux d'ici l'automne.

Il estime que la protection juridique offerte dès le début de la procédure «est un avantage important au moment de l'audition sur les motifs d'asile» qui sont préparés avec les mandataires. Par contre, Guillaume Bégert indique, à propos de l'arrivée en automne de mineurs non accompagnés à Perreux: «Nous ne savons pas encore comment leur encadrement se déroulera. Etant donné que beaucoup d'entre eux sont probablement appelés à rester en Suisse, il est clair que la procédure accélérée ne leur convient pas», estime le spécialiste.

Selon Louise Wehrli, membre fondatrice de Droit de rester comme de l'Amar, «une rencontre avec la commune de Boudry doit avoir lieu».

La militante s'en réjouit: «Bien que le centre soit fédéral, la commune de Boudry conserve une marge de manœuvre notamment dans ce qu'elle met en place pour que les bénévoles puissent avoir accès à la popula-



tion du centre.»

Pour le moment, les contacts sont maigres. «Nous voulons que les associations puissent continuer à répondre aux besoins des migrants, et aussi documenter leur sort dans la nouvelle procédure», explique Louise Wehrli. Daniel Schürch, président de Boudry, se dit ouvert à la mise à disposition d'un local au centre-ville de Boudry pour les associations.

Il «ne partage pas tous les propos de la lettre» et assure que la commune entretient de bonnes relations avec les résidents. Elle fournit «tout ce qu'elle peut comme travaux d'intérêt général». Il rencontrera «Droit de rester» ces prochains jours.

PERREUX EN BREF

→ **175** Nombre de requérants ayant déjà séjourné au centre depuis avril.

→ **6** Nombre de décisions rendues dans le cadre de la nouvelle procédure pour des personnes ayant résidé à Perreux.

→ **480** Population prévue pour le centre en pleine capacité. Il héberge aujourd'hui environ 50 personnes.

→ **200** Nombre de personnes qui travailleront, à terme, sur le site. Une centaine pour l'administration fédérale, 100 à 150 pour les entreprises de sécurité et de services, ainsi que pour assurer la protection juridique.

La nouvelle procédure d'asile

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté la restructuration du domaine de l'asile. La nouvelle législation introduit deux changements majeurs: il est prévu de rendre la majorité des décisions dans un délai de 140 jours. Une aide juridique gratuite est instituée. Elle est assurée par Caritas, sur mandat de la Confédération. Des associations affiliées à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (Osar) mettent aussi des professionnels à disposition pour les consultations de conseil qui ont lieu au sein du centre. Les services, notamment la restauration, sont assurés par des entreprises. Un réseau complexe d'acteurs étatiques, para-étatiques et privés est donc impliqué directement. Autour de cet échec «officiel» gravitent les organisations issues de la société civile: bénévoles, églises, militants des droits humains et autres volontaires intéressés par une meilleure intégration des migrants.

Ce que demandent les signataires de la lettre

Intitulée «Centre pour requérants d'asile de Perreux: des problèmes à résoudre», la lettre adressée par Droit de rester aux autorités fédérales, cantonales et communales a pour but de «faire part publiquement de l'inquiétude» des signataires. Pour ceux-ci, députés, militants, professionnels, le dispositif d'hébergement doit garantir autant «la sécurité» des migrants que leur «liberté de mouvement». Barrières, caméras, forte présence du personnel de sécurité et réglementation restrictive des sorties impliquent que le centre «s'apparente plus à un régime de détention qu'à un cadre adéquat pour accueillir des personnes cherchant protection». Les auteurs regrettent que ce dispositif restreigne de fait les contacts avec la population

locale. C'est pourquoi ils revendiquent des mesures: entre autres, l'aménagement du jardin, le retrait des grillages posés à la va-vite, l'aménagement de lieux non mixtes destinés aux femmes, un espace aménagé pour les enfants, un lieu de rencontre ouvert à la population locale au sein du centre. La lettre évoque aussi la nourriture: les repas sont servis dans le centre, et il n'est pas autorisé d'y amener d'autres aliments. «Manger un peu de nourriture que l'on choisit constitue un élément essentiel en termes de dignité et d'autonomie», est-il écrit. Enfin, on s'inquiète du sort des mineurs et de leur intégration. Il est demandé que les écoles publiques leur soient ouvertes même pour de courtes périodes de séjour.